

**MAIRIE DE BUJALEUF**

**Délibération n°2024.79 du Conseil Municipal portant nouvelle tarification des gîtes communaux au 1er janvier 2025.**

*Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 16 décembre 2024, à 20h00, suivant la convocation en date du 06 décembre 2024, sous la présidence de M. Jean-Michel BIDAUD, Maire.*

**Secrétaire de séance : M. DUMONT SAINT PRIEST**

**Présents : M. ANOMAN – M. BIDAUD – M. BODIN – M. DUMONT SAINT PRIEST – MME FABRE – M. FRAYSSE – M. GAGNAIRE – M. KONINGS – M. MISSOU – MME REDON – M. THEYS**

**Représentés : M. APPIAH – MME PASQUIER**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
13	11	2	13	13	13	0	0

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de modifier le tarif des gîtes municipaux comme suit :

	BASSE SAISON 1 <sup>er</sup> octobre – 31 mars			MOYENNE SAISON 1 <sup>er</sup> avril – 1 <sup>ère</sup> semaine de juillet incluse 1 <sup>er</sup> septembre – 30 septembre			HAUTE SAISON 2 <sup>ème</sup> semaine de juillet – 31 août		
	Semaine	Week-end	Nuit supp.	Semaine	Week-end	Nuit supp.	Semaine	Week-end	Nuit supp.
F2 (2/4 pers.)	Fermés			260 €	140 €	35 €	370 €		40 €
F3 (4/6 pers.)	320 €	160 €	40 €	390 €	190 €	45 €	500 €		50 €
Animaux	Forfait global de 5 € / jour								

- d'appliquer les réductions suivantes en complément de la location d'une des salles polyvalentes communales (salle Jean Biron ou « Foyer du Lac ») :

- ✓ -10% à partir de 5 gîtes
- ✓ -20% pour l'ensemble des gîtes

- d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour copie conforme. Le 23/12/2024

Le Maire :  
Jean-Michel BIDAUD

Le Secrétaire de séance :  
Hubert DUMONT SAINT PRIEST



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24/12/2024  
 Et publication et notification le 24/12/2024  
 Mise en ligne le 24/12/2024